

PRÉSENTATION

Chers lecteurs,

Chères lectrices,

Avec le présent numéro des *Cahiers de propriété intellectuelle*, la rédaction inaugure une nouvelle chronique en outre de celles touchant à la doctrine, à la jurisprudence et aux publications en propriété intellectuelle. La chronique *Réflexions* fait place à la pensée, au questionnement ou même à la polémique sur une question intéressant la propriété intellectuelle et revêtant, le cas échéant, une certaine actualité. Le texte peut être reçu à la suite d'une invitation de la part de la rédaction, comme c'est le cas avec Robert Cassius de Linval, avocat et journaliste averti sur les questions de nouvelles technologies, ou à l'initiative de vous, lecteurs ou lectrices. De plus, l'approche que nous voulons privilégier, sans que cela n'aille jusqu'au pamphlet, porte autant sur la réflexion socio-juridique que celle philosophique ou sociologique.

Tout comme vous aurez la liberté de réagir aux propos de cette chronique.

La rédaction aura également voulu vous présenter un article d'information pointu sur le projet de loi C-32 modifiant la *Loi sur le droit d'auteur*, mais elle n'a pu le faire, compte tenu des délais dans l'adoption de cette législation. Au moment d'écrire ces lignes, le projet fait l'objet d'une étude et d'audiences publiques au Sénat de la Chambre des Communes et nous ne connaissons pas encore le sort qui lui sera réservé dans le contexte actuel d'élections générales anticipées.

Fasse au ciel que les artistes et producteurs visés par le projet de loi ne soient pas les victimes de tout retard qui les pénaliserait encore plus de droits et de redevances qui leur sont équitablement et normalement dus.

Pour pallier à cette absence, nous vous faisons part d'un développement important survenu en décembre, à Genève, sur le droit d'auteur. En effet, ont été adoptés deux traités sur le droit d'auteur et sur les exécutions, prestations et phonogrammes par la Conférence diplomatique convoquée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. L'OMPI voulait adapter les conventions de Berne sur le droit d'auteur et de Rome sur les droits dits voisins du droit d'auteur, afin de tenir compte de l'environnement numérique et technologique, mais sans avoir à rouvrir ces deux conventions de base. Le mandat de la Conférence diplomatique a été rempli au-delà des espérances, selon nous, malgré les nombreux différends et vu l'ordre du jour.

Toutefois, des questions urgentes n'ont pu être abordées ou n'ont pu rejoindre un consensus, telles la protection des oeuvres audiovisuelles et des ayants droit dans ce domaine de même que celle des bases de données non originales. Les travaux de l'OMPI se poursuivront au cours des prochains mois.

Vous aurez également l'occasion dans le présent numéro d'approfondir vos connaissances à l'égard des droits de propriété intellectuelle, de l'Internet et des bio-technologies. Nous vous invitons à lire le second article sur les rapports entre le droit d'auteur et le droit de la concurrence: cette fois-ci, Johanne Daniel illustre la situation au moyen du multimédia; l'article de Pierre-Emmanuel Moysse sur le statut des marques de commerce face aux noms de domaine; le texte de Laurent Carrière relativement aux hyperliens et hypertextes; l'analyse de Jane C. Ginsburg à propos des conflits de lois applicables et de juridiction lors de violations de droits dans le cyberspace; enfin, l'article de Thierry Orhlac au sujet de la brevetabilité des animaux transgéniques.

Annoncés depuis quelque temps, nous publions maintenant le texte de J. Daniel Drapeau quant aux droits des employés ou employeurs sur les inventions des salariés et, en janvier 1998, paraîtra celui sur la faillite et le droit d'auteur. Dans ce même numéro de janvier, vous trouverez notamment des

articles portant sur des sujets périphériques au droit d'auteur dont le franchisage avec Paul-André Mathieu et de Serge Parisien sur les rapports entre le droit d'auteur et l'accès à l'information.

Janvier 1998 est fort loin, mais très près pour la rédaction d'une revue, d'autant plus que, dans l'intervalle, nous devons mener à bon port le contenu du numéro de l'automne auquel nous entendons apporter un soin particulier, car ce sera le X^e anniversaire des Cahiers de propriété intellectuelle. Parmi les collaborateurs étrangers à ce numéro, vous lirez des textes de Pierre Collin, Jean-Jo Evrard, André Kerever, Jean-Marc Mousseron et Michel Vivant. Mystère sur la partie québécoise et canadienne et le thème!

Bonne lecture.

Le rédacteur en chef,

Ghislain Roussel